



Intervention parlementaire

Réponse du Conseil-exécutif

N° de l'intervention : 277-2025
Type d'intervention : Motion
Motion ayant valeur de directive : ☒
N° d'affaire : 2025.GRPARL.926

Déposée le : 03.11.2025

Motion de groupe : Non
Intervention de l'organe du GC : Oui
Déposée par : CIRE (Grupp, Biel/Bienne) (porte-parole)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Oui
Urgence accordée : Oui 27.11.2025

N° d'ACE : 140/2026 du 11 février 2026
Direction : Direction des finances
Classification : Non classifié
Proposition du Conseil-exécutif : **Adoption sous forme de postulat**

Pour une infrastructure informatique adaptée au travail d'un Parlement de milice

Le Conseil-exécutif est chargé de ce qui suit :

1. Mettre à disposition des membres du Grand Conseil un accès à la messagerie du Grand Conseil qui soit adapté au travail d'un Parlement de milice, c'est-à-dire rapide et parfaitement compatible avec tous les systèmes d'exploitation.
2. Veiller à ce que cet accès à la messagerie du Grand Conseil et donc la communication entre l'administration cantonale et les parlementaires soient simples, intuitifs et conformes au droit supérieur, en particulier via le téléphone portable et d'autres appareils portables.
3. Développer l'environnement de travail du Grand Conseil/la VDI sous forme d'application, ou autre solution similaire, utilisable sur des appareils portables (ordinateurs portables, téléphones portables, tablettes).

Développement :

En 2022 déjà, le Grand Conseil avait adopté une motion relative à l'infrastructure informatique du Grand Conseil (M 094-2022). Dans les grandes lignes, la motion demandait de mettre à disposition du Grand Conseil un environnement de travail accessible en ligne ainsi qu'une adresse de messagerie GR-GC. Entre-temps, ces requêtes ont été mises en œuvre. Le Grand Conseil a notamment été équipé du « PTC 10 », poste de travail avec technologie en nuage basé sur Microsoft 365. De plus, tous les parlementaires disposent désormais d'une adresse électronique GR-GC. Hélas, l'utilisation de ces outils a montré que l'infrastructure informatique actuelle ne tient pas suffisamment compte des besoins, des conditions-cadres ainsi que de la manière de

travailler des membres du Grand Conseil, c'est-à-dire d'un Parlement de milice. Il faut donc impérativement optimiser le système actuel et l'ajuster aux réalités propres aux membres du Grand Conseil.

Le mécontentement est particulièrement grand en ce qui concerne l'utilisation de la messagerie du Grand Conseil, ce qui a d'ailleurs incité au dépôt d'une proposition de modification de la loi cantonale sur la protection des données (LCPD). Cet amendement réclamait une disposition permettant « *dans le cadre de la communication de l'administration/des Services parlementaires avec les membres du Grand Conseil et pour autant que cela ne soit pas en contradiction avec des prescriptions impératives du droit de rang supérieur, de pouvoir également utiliser les adresses électroniques privées des membres du Grand Conseil et de transférer automatiquement à une adresse électronique privée les courriels envoyés à une adresse électronique du Grand Conseil.* »

Lors de son examen préalable de la loi, la CIRE est parvenue à la conclusion que cette demande ne pouvait pas être satisfaite par le biais d'une modification législative, mais qu'il s'agissait plutôt d'un problème technique. Mais surtout, la Constitution interdit le transfert automatique des courriels de la messagerie électronique du Grand Conseil à une messagerie privée (art. 18, al. 3 ConstC [obligation de protéger les données contre un emploi abusif]). Ainsi le droit de rang supérieur ne permet pas la communication via une adresse électronique privée d'un membre du Grand Conseil.

Reste qu'une solution adaptée au travail de milice est nécessaire, à savoir un accès aux courriels sur tous les appareils (ordinateur, ordinateur portable, tablette, téléphone portable) et à partir de tous les systèmes d'exploitation. Actuellement, la connexion à la messagerie GR-GC est compliquée et souvent dysfonctionnelle. En outre, l'accès aux documents du Grand Conseil et des commissions est difficile, en particulier depuis la suppression de l'application mobile. Enfin, la stabilité du système pose un problème de taille : il arrive régulièrement que certains appareils ou navigateurs cessent inopinément de fonctionner. Une telle instabilité entrave fortement le travail des politiciennes et politiciens non professionnels.

Pour permettre le travail de milice, il faut garantir l'utilisation sans accroc des fonctionnalités habituelles, à savoir :

- Gestion des agendas/compatibilité entre calendriers
- Affichage et traitement de documents directement à partir de la messagerie GR-GC ou dans celle-ci
- Impression de documents depuis l'environnement de travail du Grand Conseil, ainsi que depuis la messagerie GR-GC, aussi sur des imprimantes personnelles
- Déplacement facile de contenus/dossiers entre les différentes applications ou différents environnements de travail
- Le fonctionnement doit aussi être garanti lorsqu'un membre du Grand Conseil possède plusieurs comptes protégés
- Il faut que les parlementaires puissent recourir à au moins une option (appareil, navigateur) garantissant la stabilité en tout temps (à l'exception des fenêtres de maintenance)

Le chiffre 3 charge le Conseil-exécutif de mettre à disposition du Grand Conseil une solution pour accéder à l'environnement de travail au moyen d'une application mobile, laquelle serait compatible avec tout l'éventail des outils privés des membres du Grand Conseil (différents systèmes d'exploitation, différents modèles de téléphones portables). Il serait par exemple envisageable de proposer une version de l'environnement de travail optimisée pour les smartphones. Un élément essentiel pour garantir le travail de milice est qu'il existe un seul point d'entrée pour toutes les applications requises (extranet, courriels, etc.), à l'instar de ce que propose actuellement l'environnement de travail sur ordinateur portable. En outre, il faut continuer de garantir

que la connexion reste aussi simple que possible pour tous les accès et que le délai d'expiration corresponde à celui défini actuellement dans l'environnement de travail.

Motivation de l'urgence : les membres du Grand Conseil sont tributaires d'une solution informatique adaptée au travail de milice et ce, au plus vite.

Réponse du Conseil-exécutif

La présente motion porte sur un domaine ressortissant exclusivement au Conseil-exécutif (motion ayant valeur de directive), puisque sa réalisation relève de la compétence qu'a ce dernier d'exécuter la législation, de statuer et de remplir d'autres tâches (art. 90 ConstC). Le Conseil-exécutif dispose ainsi d'une latitude relativement grande en ce qui concerne le degré de réalisation des objectifs, les moyens à mettre en œuvre et les autres modalités d'accomplissement du mandat, et il lui appartient de décider en dernier ressort.

Le Conseil-exécutif reconnaît la nécessité pour les membres du Grand Conseil de disposer d'un environnement de travail numérique qui soit adapté pour un parlement de milice. Vu l'urgence de la motion, il n'a malheureusement pas été possible de procéder à des investigations approfondies. Tout en souhaitant réaliser les exigences qu'elle formule, le Conseil-exécutif propose néanmoins d'**adopter la motion sous forme de postulat**, et ce pour les raisons suivantes :

Premièrement, la solution privilégiée d'un point de vue technique se heurte aux exigences légales de protection des données. Selon l'Office d'informatique et d'organisation (OIO) compétent en la matière, seul M365 permet actuellement de réaliser la motion rapidement et à un coût avantageux. Le Bureau pour la surveillance de la protection des données (BPD) estime cependant, en adéquation avec la résolution de 2025 de la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données (privatim)¹, que les environnements de cloud opérant à l'échelle mondiale comme M365 ne sont en principe pas appropriés pour le traitement de contenus relevant du niveau 2 de protection – c'est-à-dire données personnelles particulièrement dignes de protection, informations CONFIDENTIELLES ou soumises à une obligation particulière de garder le secret – à moins que ces contenus soient également cryptés vis-à-vis de l'exploitant du cloud, ce qui n'est toutefois pas possible techniquement.

Dans ces circonstances, le Conseil-exécutif a autorisé, en août 2025, le traitement de contenus relevant du niveau de protection 2 avec les fonctions de téléphonie de M365 / Teams. L'utilisation des autres fonctions de M365 pour les contenus de ce niveau de protection reste toutefois interdite pour l'instant. Le Conseil-exécutif va continuer à suivre l'évolution de la situation. Divers cantons et communes, notamment la ville de Berne, utilisent M365 même en cas de niveau de protection 2. Ces autorités sont manifestement d'avis qu'il est également possible de sécuriser des environnements en nuage comme M365 au moyen de clauses contractuelles ainsi que de mesures organisationnelles et techniques propres à réduire les risques de traitement de contenus du niveau de protection 2 à un degré acceptable.

Si ces craintes relatives à la protection des données ne peuvent pas être écartées, il faudra chercher d'autres solutions techniques conformes aux exigences légales en la matière. S'il en existe, il est toutefois clair que les coûts de réalisation et d'exploitation d'un environnement informatique de ce type à l'usage exclusif des 160 parlementaires seront très élevés. Il faudrait en outre s'attendre à un projet de très longue durée.

¹ Résolution de privatim, la Conférence des préposé(e)s suisses à la protection des données

Deuxièmement, il est indispensable de préciser les exigences formulées dans la motion.

Qu'entend-elle par exemple exactement par « lorsqu'un membre du Grand Conseil possède plusieurs comptes protégés » ? Le Conseil-exécutif propose donc que le Bureau du Grand Conseil charge un groupe d'accompagnement de définir concrètement, avec le concours de l'OIO compétent en la matière, les exigences auxquelles devra répondre la nouvelle solution.

Destinataire

– Grand Conseil